

**Liste des pièces justificatives  
Demande de changement de nom de famille**

**Pièces à fournir vous concernant :**

- ✓  **votre pièce d'identité en cours de validité : original et photocopie**  
(carte d'identité, passeport, titre de séjour).
- ✓  **votre justificatif de domicile de moins d'un an : original et photocopie**  
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris téléphone mobile, avis d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer non manuscrite sur laquelle apparaissent l'identité et les coordonnées du propriétaire).  
*Si vous êtes actuellement hébergé(e) chez une autre personne, fournir un justificatif de domicile de cette personne, la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur rédigée par cette personne qui atteste que vous résidez chez elle.*
- ✓  **votre livret de famille (si vous en avez un) : original uniquement**  
Un nouveau livret vous sera remis suite au changement de nom.
- ✓  **la copie intégrale, en original et datée de moins de 3 mois de :**
  - votre acte de naissance
  - *si vous êtes marié(e)* : votre acte de mariage et l'acte de naissance de votre époux(se)
  - *si vous êtes pacsé(e)* : l'acte de naissance de votre partenaire de PACS

**Pièces à fournir concernant vos enfants de moins de 13 ans :**

**RAPPEL : vos enfants de moins de 13 ans changent automatiquement de nom s'ils portent actuellement votre nom de famille.**

S'ils ne portent pas votre nom actuellement, leur acte de naissance portera simplement l'information selon laquelle leur père ou mère a changé de nom.

- ✓  **la copie intégrale, en original et datée de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chacun de vos enfants de moins de 13 ans** (à fournir dans tous les cas)
- ✓  **la preuve que l'autre parent a été informé(e) de votre changement de nom** (à fournir uniquement si vos enfants de moins de 13 ans portent actuellement votre nom de famille).
  - copie du courrier d'information adressé à l'autre parent, en lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi que l'accusé de réception signé par l'autre parent
  - OU attestation (au recto) complétée par l'autre parent, avec la copie de sa pièce d'identité

**Pièces à fournir concernant vos enfants de plus de 13 ans (qu'ils soient mineurs ou majeurs) :**

**RAPPEL : vos enfants de plus de 13 ans changent de nom de famille uniquement s'ils le souhaitent et s'ils portent actuellement votre nom de famille.**

S'ils ne souhaitent pas changer de nom, les actes d'états civil les concernant porteront simplement l'information selon laquelle leur père ou mère a changé de nom.

- ✓  **la copie intégrale, en original et datée de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chacun de vos enfants de plus de 13 ans** (à fournir dans tous les cas, et même s'ils sont majeurs)
- ✓  **la copie intégrale, en original et datée de moins de 3 mois de l'acte de mariage de chacun de vos enfants mariés** (à fournir dans tous les cas)
- ✓  **la copie intégrale, en original et datée de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chacun de vos petits-enfants dont l'un des parents change de nom**

**ATTESTATION D'INFORMATION DE SON CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE  
PAR LE PÈRE/LA MÈRE DE MON/MES ENFANTS**

**Je soussigné(e)**, .....[NOM, Prénoms],  
**né(e) le** .....[date], à .....[Ville],  
**père / mère des enfants :**

.....[NOM, Prénoms],  
.....[NOM, Prénoms],  
.....[NOM, Prénoms],

**déclare sur l'honneur avoir été informé(e) de son changement de nom de famille par leur père/mère :**  
..... [NOM, Prénoms],  
**né(e) le** .....[date], à .....[Ville],

**La conséquence sera le changement automatique du nom de nos enfants communs de moins de 13 ans portant actuellement son nom.**

**Ils se nommeront désormais :** .....[NOM].

**Fait à** ..... , **le** .....

**Signature**

**Joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité.**